

MX R04N

MANUEL D'UTILISATION

fr 373900 AC - 1026
Notice originale

Cher utilisateur,

Nous vous remercions de votre confiance et espérons que votre relevage avant MX vous donnera entière satisfaction.

Les quelques minutes que vous accorderez à la lecture de ce manuel vous permettront d'utiliser pleinement les performances de votre relevage avant MX, de préserver sa longévité et de travailler en toute sécurité.

Le manuel d'utilisation du relevage avant est un document important, conservez-le, ainsi que les notices de montage livrées par votre concessionnaire, afin de pouvoir les consulter en cas de besoin. Transmettez-les à tout autre utilisateur et à tout nouveau propriétaire en cas de revente de votre relevage avant MX.

Les illustrations et données techniques figurant dans ce document pourraient ne pas correspondre précisément à votre relevage avant, les conditions d'utilisation demeureraient toutefois inchangées.

⚠ **AVERTISSEMENT :** Le relevage avant doit faire l'objet d'une mis en main par le concessionnaire à son utilisateur.

La démonstration du matériel à livrer doit enseigner :

— Les règles de sécurité.

— L'utilisation complète des commandes.

⚠ **AVERTISSEMENT :** Dans le cas où l'une de ces 2 obligations aurait été omise, il est de votre responsabilité de prendre immédiatement contact avec votre concessionnaire.

Vous pouvez accéder aux manuels originaux en français sur le site internet de MX.

MX est une marque de la société M-extend France SAS, SIREN 639 200 260, RCS Rennes, 19 Rue de Rennes, BP 83 221 - 35 690 Acigné, France.

ATTENTION : La lecture de ce manuel par l'utilisateur est obligatoire avant la première utilisation.



— Toute utilisation non prévue par le fabricant est considérée comme non conforme à l'affectation et représente donc une mauvaise utilisation. Le fabricant ne peut être tenu responsable pour les dommages qui pourraient en résulter.

— Les informations de sécurité données dans ce manuel ne remplacent pas les codes de sécurité, les exigences en matière d'assurance, les lois locales, nationales ou fédérales.

SOMMAIRE

1. **Règles de sécurité** **6**
1.1. Pictogramme avertissement de sécurité 7
1.2. Tableau des EPI (Équipements de Protection Individuelle) 7
1.3. Non-respect des règles de sécurité et d'utilisation 8
2. **Conditions d'utilisation** **9**
2.1. Attelage de l'outil 9
2.2. Déport avant et utilisation au sol 9
3. **Adhésifs de sécurité** **10**
4. **Plaque d'identification** **11**
5. **Description** **12**
5.1. MX R04N 12
6. **Triangle d'attelage** **13**
6.1. Attelage de l'outil 13
6.2. Dételage de l'outil 14
7. **Pilotage** **15**
7.1. Avec le distributeur du chargeur MX 15
8. **Maintenance** **16**
9. **Recyclage produits MX** **17**
10. **Caractéristiques techniques** **18**

1. Règles de sécurité

ATTENTION : Avant toute utilisation du chargeur frontal, vérifier que le relevage avant MX est verrouillé hydrauliquement, et que les bras du relevage sont repliés ou retirés. (se reporter au chapitre « Mise en position transport du relevage avant »).

— Le port des EPI (Équipements de Protection Individuelle) est obligatoire (se reporter au chapitre «Tableau des EPI»).

— Le conducteur et les passagers doivent impérativement être attachés avec chacun une ceinture de sécurité.

— La conduite de l'ensemble tracteur – relevage avant ne peut être confiée qu'à une personne formée et entraînée.

— Lorsque le tracteur est équipé d'un relevage avant et d'un chargeur frontal, l'opérateur doit obligatoirement dételer le chargeur avant d'utiliser le relevage avant MX (se reporter au manuel d'utilisation chargeur pour le dételage).

— Commander le relevage avant exclusivement à partir du poste de conduite, ou à partir de commandes externes fournies par le constructeur MX. Garder le contrôle des commandes jusqu'à la fin des mouvements.

— Les commandes pour actionner le relevage avant doivent être du type « à action maintenue » à l'exception de la position flottante qui peut être maintenue dans sa position par un crantage.

— Ne pas quitter le poste de conduite sans avoir interdit tout mouvement des commandes.

— Éloigner obligatoirement toute personne de la zone d'évolution de l'ensemble relevage avant/outil pendant son utilisation.

— Le transport ou élévation de personne à l'aide du relevage avant est interdit.

— Avant tout déplacement avec un outil avant, vérifier et assurer la stabilité de l'ensemble tracteur-outil avant par la mise en place d'une contre charge à l'arrière du tracteur. Celle-ci doit permettre d'assurer 20% de la masse brute (tracteur – outil avant) sur l'essieu arrière du tracteur pour rouler et travailler dans des conditions de sécurité optimales.

— La charge admissible sur l'essieu avant donnée par le constructeur du tracteur ne doit pas être dépassée.

— La charge maximale sur les pneus avants donnée par le fabricant de pneus ne doit pas être dépassée.

— Contrôler régulièrement la pression des pneumatiques.

— Un outil attelé sur le relevage avant doit pouvoir être levé sur toute l'amplitude du relevage. Tout excès de charge empêchant cette amplitude est strictement interdit.

— Avant tout déplacement, l'utilisateur doit s'assurer que le relevage avant est en bon état de fonctionnement et peut être utilisé en toute sécurité.

— Lors de déplacement sur route avec un outil avant, le relevage avant doit toujours être en position levée et il est impératif de respecter la réglementation routière (dimensions, signalisation sur outil, etc …)

— Lors de déplacement sur route sans outil avant, il est impératif de mettre le relevage avant en position transport (se reporter au chapitre « Mise en position transport du relevage avant »)

— Lors d'un arrêt momentané ou prolongé du tracteur, le moteur doit être coupé et le relevage baissé.

— Le remorquage du tracteur à partir d'un ancrage sur le relevage avant est interdit.

— Vérifier périodiquement la présence des goupilles ou boulons de sécurité. Ne pas les remplacer par tout autre objet tels que : clou, fil de fer, etc ...

— Toute intervention de recherche de panne (diagnostic) et/ou démontage de pièces ne doit être entreprise que par un professionnel qui commencera par garantir que l'intervention se fera en toute sécurité pour lui-même et son environnement.

1.1. Pictogramme avertissement de sécurité

Ce pictogramme de sécurité est utilisé tout au long du manuel afin d'informer sur les risques d'endommagement du matériel, de blessure ou de mort. Lorsque ce pictogramme apparaît, lire attentivement le message d'avertissement. Il est primordial d'avoir pris connaissance des instructions et des règlementations de sécurité avant de monter ou d'utiliser le matériel.

Pictogramme	Terme	Description
	DANGER	Indique une situation de danger imminent qui, s'il n'est pas évité, résulte en blessures graves ou mortelles.
	AVERTISSEMENT	Indique une situation de danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut résulter en blessures graves ou mortelles.
	ATTENTION	Indique une situation de danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut résulter en blessures légères ou modérées.
	IMPORTANT	Indique une situation qui peut résulter en une détérioration de l'équipement ou des dommages matériels si les instructions ne sont pas suivies.
	NOTE	Fournit des informations utiles.

1.2. Tableau des EPI (Équipements de Protection Individuelle)

Symbolique	Signification	Exemple de risque
	Port obligatoire d'équipement de protection des mains.	Coupures, coincement lors du déverrouillage de l'outil sur le chargeur.
	Port obligatoire d'équipement de protection auditive.	Secouage de benne avec tracteur sans cabine.
	Port obligatoire d'équipement de protection des yeux.	Projections lors du nettoyage haute pression.
	Port obligatoire du casque.	Chocs à la tête avec le chargeur lors de l'entretien sur le tracteur.
	Port obligatoire d'équipement de protection du corps.	Projections lors du nettoyage haute pression.
	Port obligatoire d'équipement de protection des pieds.	Écrasement lors de la mise en place des béquilles.

1.3. Non-respect des règles de sécurité et d'utilisation

— Les produits MX sont conçus pour une utilisation à la pression hydraulique maximale indiquée par le constructeur dans les caractéristiques de son tracteur. Une pression supérieure entraîne des contraintes supplémentaires, et annule donc la garantie sur la fourniture MX.

— Veiller à ne jamais modifier le branchement des flexibles.

— La violation des plombs entraîne l'annulation de la responsabilité de MX sur l'ensemble de sa fourniture.

— Tout montage de chargeur MX en dehors des préconisations du tarif MX en vigueur à la date de l'achat, annule la garantie de MX sur l'ensemble de sa fourniture.

— Toute modification d'une partie de la fourniture de MX (outils, chargeur, bâti...), ou utilisation d'un outil ou élément installé sur le chargeur MX de provenance non préconisée par MX, annule la garantie de MX sur l'ensemble de sa fourniture.

— N'utilisez exclusivement que des pièces de rechange d'origine MX. Ne modifiez pas vous-même et ne faites pas modifier par une autre personne votre chargeur MX et ses outils (caractéristiques mécaniques, électriques, hydrauliques, pneumatiques), sans demander au préalable l'accord écrit de MX. Le non-respect de ces règles peut rendre votre chargeur MX dangereux. En cas de dégât ou de blessure, la responsabilité de MX sera entièrement dégagée.

— La garantie cesse immédiatement si les normes, instructions d'utilisation et instructions d'entretien du chargeur MX prévus par le manuel d'utilisation ne sont pas respectées. MX ne peut être tenu responsable d'accidents qui résulteraient d'agissements contraires à ces interdictions.

2. Conditions d'utilisation

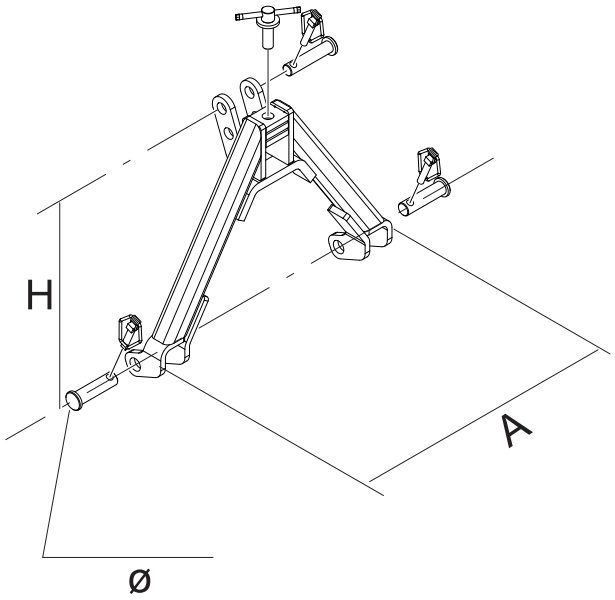
Attelage de l'outil

Les relevages avant sont conçus pour recevoir des outils respectant les cotes d'attelages normalisées dans l'ISO 730-1 pour la catégorie 1N.

L'écartement des points d'attelage de l'outil doit être 436 mm (cote A, norme cat. 1N) avec un axe d'attelage de diamètre 22 mm (Ø D). La hauteur de potence de l'outil doit être 360 mm (cote H).

ATTENTION : L'attelage de l'outil présentant une cote inférieure à la cote H engendre de fortes tensions dans la barre de 3ème point conduisant à sa détérioration.

ATTENTION : L'attelage de l'outil présentant une cote supérieure à la cote H peut provoquer un endommagement de l'avant du tracteur (capot, calandre...) lors du levage.



A = 436 mm

H = 360 mm

Ø = 22 mm

2.1. Déport avant et utilisation au sol

L'outil attelé doit être fixé le plus près possible des points d'accrochage du relevage avant. Le porte-à-faux longitudinal est en effet générateur de grosses contraintes sur le relevage avant (effet de levier). Plus la fixation de l'outil sera compacte, moins le matériel sera sollicité. L'utilisation d'un outil compact améliore également les performances de levage.

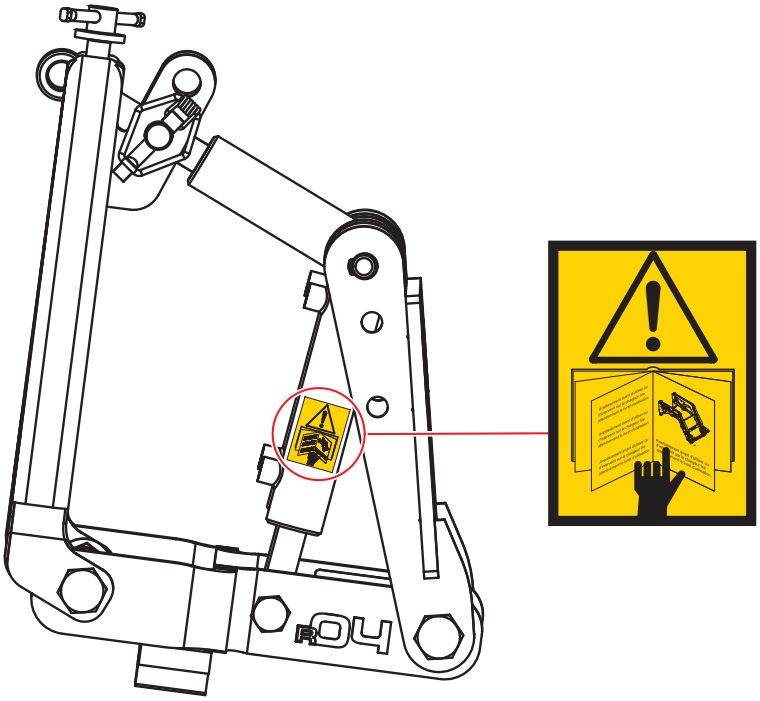
Pour une utilisation de travail de poussée (outils type décompacteur ou lame bull par exemple), l'équipement d'une barre de poussée permettant de renforcer le tracteur du relevage avant aux trompettes arrières est fortement recommandé.

ATTENTION : Les conditions d'utilisation sur l'attelage de l'outil et l'utilisation au sol sont à respecter scrupuleusement. Tout écart risque d'engendrer des dommages graves qui échappent alors à la responsabilité de MX.

3. Adhésifs de sécurité

Sur le relevage avant est disposé un adhésif de sécurité. S’assurer que cet adhésif soit propre et lisible, le remplacer en cas de détérioration.

En cas de remplacement d’un adhésif, nettoyer la surface avec un alcool isopropylique et coller l’adhésif en utilisant un outil spécifique.

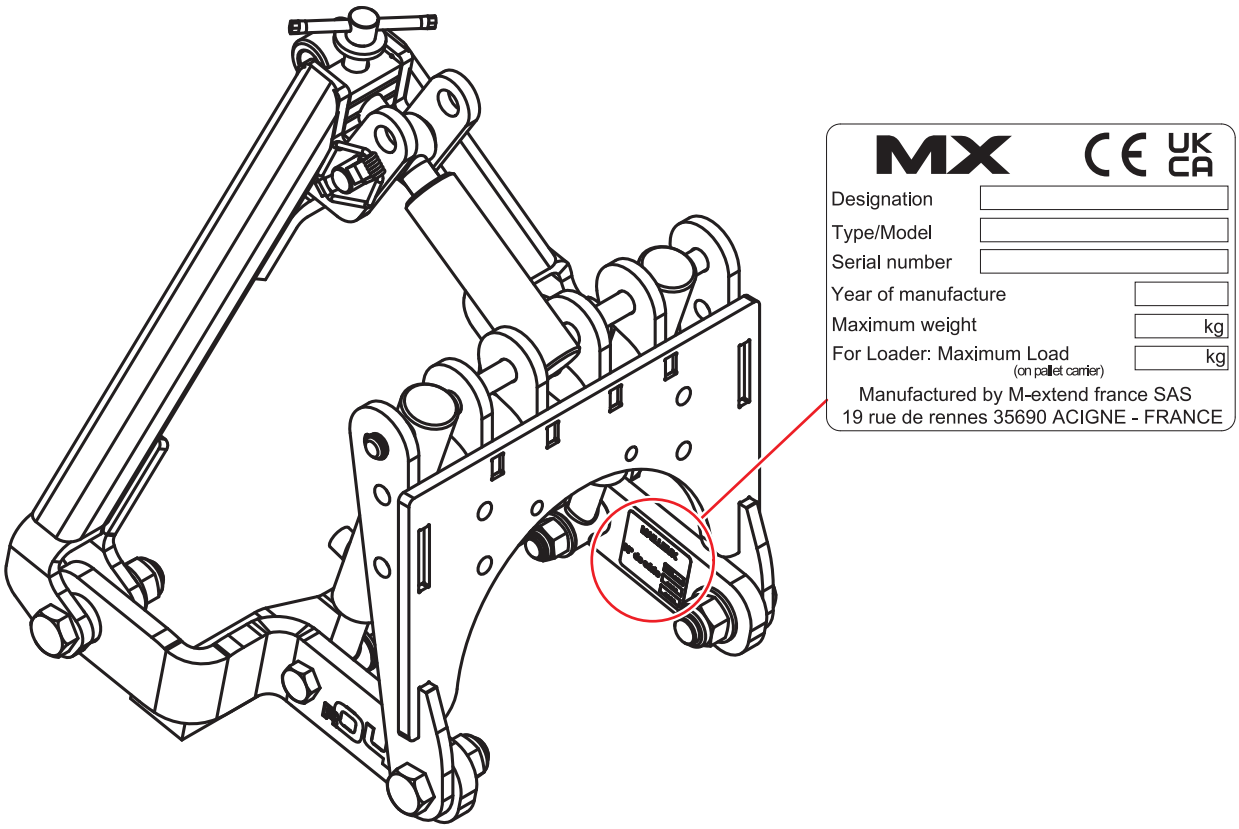


Symbole	Signification
	Prendre connaissance des règles de sécurité du manuel d'utilisation avant d'utiliser le produit.

4. Plaque d'identification

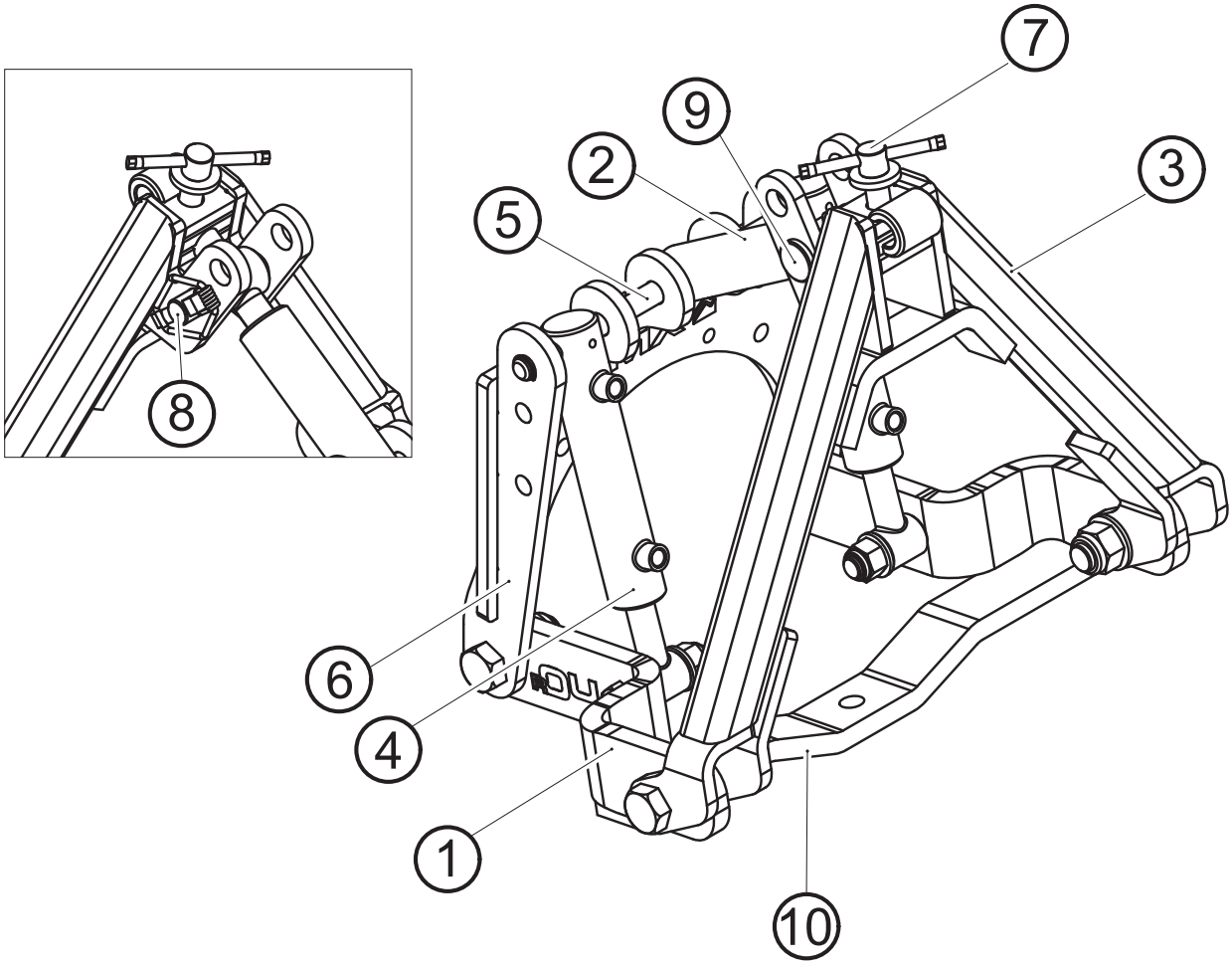
La plaque d’identification est située sur le flanc de bâti droit du relevage avant.

Sont inscrits sur celle-ci, le type et le numéro de série du relevage avant nécessaires pour toute demande de renseignements, de pièces détachées, ou d’assistance technique.



5. Description

MX R04N



Repère	Description
(1)	Bras palonnier
(2)	Barre de 3ème point
(3)	Triangle
(4)	Vérin
(5)	Axe vérin
(6)	Bâti
(7)	Axe verrouillage
(8)	Goupille de sécurité
(9)	Axe épaule
(10)	Traverse palonnier

6. Triangle d'attelage

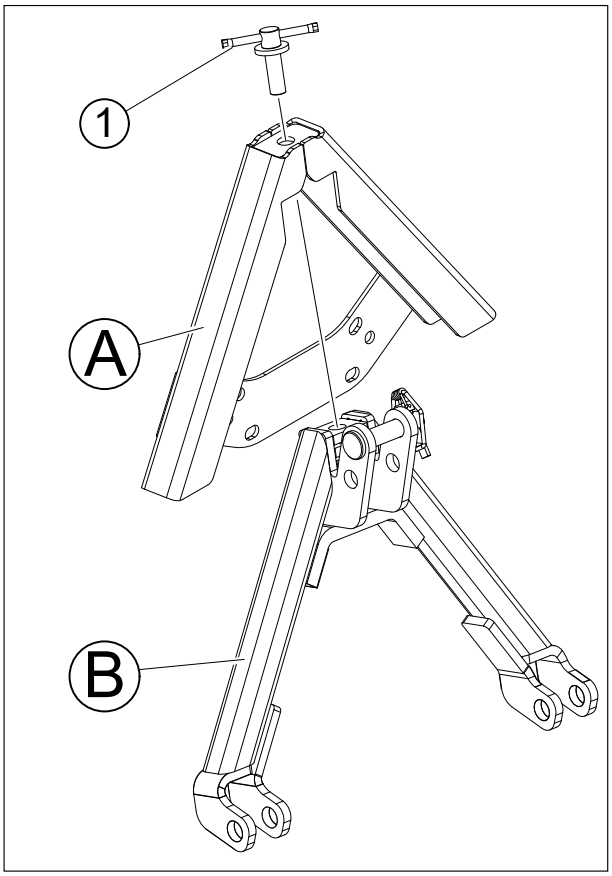
Attelage de l'outil

Pour atteler un outil :

— Fixation du triangle femelle (A) sur l'outil, chaque outil possède son propre triangle femelle.

— Emboîter le triangle mâle (B) dans le triangle femelle (A).

— Revisser l'axe (1) dans les triangles qui sert de verrouillage.



— Régler de nouveau le 3ème point si besoin.



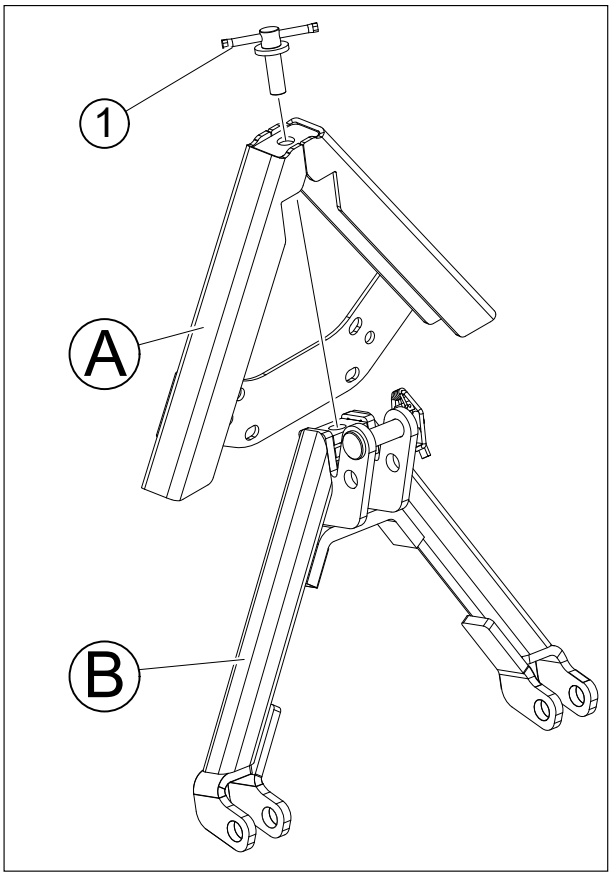
Dételage de l'outil

Pour dételer un outil :

— Dévisser l'axe (1) dans les triangles qui sert de verrouillage.

— Retirer le triangle mâle du triangle femelle (A) de l'outil.

— Revisser l'axe (1) sur le mâle (B).



7. Pilotage

Avec le distributeur d'origine du tracteur. Se reporter à la notice d'utilisation du tracteur.

7.1. Avec le distributeur du chargeur MX

— Pour un mouvement de montée-descente du relevage avant MX, actionner le manipulateur vers l'avant ou l'arrière.



8. Maintenance

AVERTISSEMENT : Vidanger régulièrement le circuit hydraulique du tracteur, changer les filtres suivant la préconisation du constructeur.

Une huile polluée ne graisse plus et peut endommager tous les éléments hydrauliques (pompes, distributeurs, vérins), même une huile claire peut être usée.

Vérifier le serrage des vis après 10 heures et 50 heures de travail, puis toutes les 100 heures en respectant le couple de serrage préconisé.

Vérifier avant et après chaque utilisation l'éventuelle apparition de fuite hydraulique, et la présence des axes et goupilles.

9. Recyclage produits MX

Concernant la mise au rebut, se rapprocher de votre concessionnaire ou de sociétés spécialisées dans le recyclage de matériaux.

Système hydraulique

— Les produits MX en fin de vie doivent être vidés de leur huile hydraulique par des réparateurs agréés.

— Les flexibles hydrauliques devront être démontés avant toute opération de recyclage des matériels.

— Tout propriétaire de produits MX devra se conformer à ces précautions respectueuses de l'environnement dans le cas où il procède lui-même au démantèlement de fin de vie.

Évacuation des déchets dangereux (huiles et flexibles)

— Les huiles hydrauliques devront être stockées dans des containers ou fûts prévus à cet usage et envoyés vers les filières agréées.

— Pour les flexibles hydrauliques, il est possible de désolidariser les embouts en acier du flexible caoutchouc.

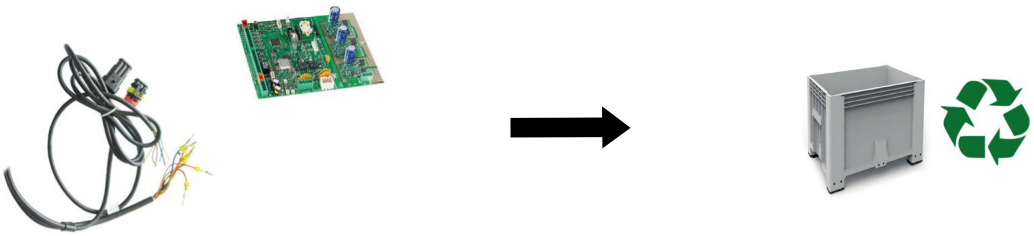
— Les embouts en acier seront recyclés en ferrailles vers les filières agréées.

— Les flexibles caoutchouc seront mis en bacs étanches et envoyés en traitement vers les filières agréées.



Haute technologie des produits MX et équipements électriques et électroniques

— Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) présents dans les produits MX seront démontés puis évacués vers les filières agréées afin d'être valorisés.



Recyclage des produits MX dépollués

— Les produits MX dépollués seront envoyés vers les filières agréées pour le recyclage des fers et métaux.

10. Caractéristiques techniques

	R04N
Caractéristiques	
Catégorie du relevage avant	Cat. 1N avec triangle
Puissance de levage aux extrémités de relevage*	400 kg
Puissance de levage avec le centre de gravité de l'outil situé à 610 mm en avant des rotules*	300 kg
Écartement théorique des bras (intérieur des bras)	405 mm
Hauteur des bras de relevage par rapport au sol*	
en position basse (1)	< 150 mm
en position haute (2)	> 250 mm
Mains d'attelage	-
Barre de 3ème point / longueur	Cat. 1 / 345 à 500 mm

* Données moyennes. Elles sont variables en fonction des caractéristiques du tracteur.

** Option disponible suivant la compatibilité tracteur - relevage avant.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Le constructeur :
M-extend France SAS
Siège social : 19, Rue de Rennes, 35690 Acigné (France).
Inscrit au RCS de Rennes sous le numéro 639 200 260.

Déclare que le matériel:

Chargeur frontal *T408evo ou T408+evo ou T410evo ou T410+evo ou T412evo ou T412+evo ou T414evo ou T417evo ou T418evo ou TX420 ou TX425 ou TX430*
ou
Chargeur frontal *U503 ou U504 ou U505 ou U506 ou U506+ ou U507 ou U508 ou U508+ ou U509 ou U510 ou U510+ ou U511 ou U512 ou U512+ ou U514 ou U514+*
ou
Chargeur frontal *A104 ou A106 ou A110 ou F303 ou F304*
ou
Chargeur frontal *C401 ou C401XL ou C402 ou C402XL ou C403 ou C405 ou C407 ou C403 PRO ou C404 PRO ou C405 PRO ou C406 PRO ou C407 PRO ou C408 PRO*
ou
Outil chargeur *BMS ou BRDS ou BQU ou BF + GF ou CGU ou TR ou TRu ou BMSC ou CGC ou TRC ou BT ou BR ou BC ou BF ou BMSU ou BRU ou BFU ou CL ou BRC ou BFC ou LC ou CG ou BP ou SG ou BB ou PCS ou LS ou PG*
ou
Outil pour chargeur automoteur *BMSA ou CGA ou BTA ou TR ou BCA ou BCDA*
ou
Benne distributrice *BD ou GDT*
ou
Manubal *L40 ou L400 ou L400HD ou L500 ou L6000 ou C30 ou C40 ou U40 ou V40 ou V60 ou V500 ou W500 ou V400HD ou V5000HD ou V7000HD*
ou
Relevage avant *R04 ou R05 ou R06 ou R08 ou R09 ou R10 ou R12 ou R16 ou R20 ou R28 ou R38*
ou
Masse *M250 ou M400 ou MM600 ou MM900 ou MM1200 ou MM1500 ou MM400AD ou MBX ou MXS 250 ou MXS 400 ou MXS 600 ou BOX 100L ou BOX 150L ou MBX XS*
ou
Multibumper
ou
Composant de sécurité *OPG*

dont le numéro de série est : ____

veuillez recopier dans le cadre ci-dessus le numéro de série se trouvant sur la plaque d'identification du matériel.

compris dans la liste des numéros de série 000001001 à 999999365,
est conforme à la directive «Machines» 2006/42/CE.

M-extend France SAS, 19 rue de Rennes à Acigné (35690), est autorisé à constituer le dossier technique.

Acigné, le 13 octobre 2025.



B.Gauchenot
Directeur général

part of **M-extend**

M-extend France : 19 rue de Rennes - 35690 ACIGNÉ

www.m-x.eu

© MX, part of M-extend